

- Présences :

Jérémie Beauregard Guérin
Richard Beausoleil, vice-président
Mathieu Bergeron
Robert Bergevin
Normand Dansereau
Mélodie Dénommée
Alexandre Désy
Stéphanie Goulet
Danielle Lambert
Martine Lavallée
Nadia Ménard
Audrey Ricard
Stéphany Trudeau
- Absence :

Marie-Lou Racine, présidente
- Directrice générale
par intérim :

Julie Riopel
- Secrétaire générale :

Marie-Élène Laperrière
- Invités :

Véronique Dubeau, coordonnatrice au Service des ressources humaines
Hélène Cayer, directrice adjointe du Service des ressources humaines
Annabelle Coutu, responsable de la gestion administrative du Service du secrétariat général et des communications
Jonathan Fontaine, directeur général adjoint
Claudie Simard, directrice générale adjointe
Josiane Tellier, directrice de l'école primaire des Quatre-Temps

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET CONSTATATION DU QUORUM

Le vice-président constate le quorum et ouvre la séance. Il est 19 h 30.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Le projet d'ordre du jour a été transmis avec l'avis de convocation.

CA 2025-10-21-011

IL EST PROPOSÉ par madame Nadia Ménard et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour comme il a été déposé.

3. PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

L'équipe du Comité fondateur du projet d'école secondaire alternative des Grandes Cultures s'adresse à l'assemblée concernant le projet d'école secondaire publique alternative.

4. AGENDA DE CONSENTEMENT

4.1. Dossiers de décision

4.1.1. Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 26 août 2025

CA 2025-10-21-012

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Bergevin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 26 août 2025.

4.1.2. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2025

CA 2025-10-21-013

IL EST PROPOSÉ par monsieur Robert Bergevin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 3 septembre 2025.

4.1.3. Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025
CA 2025-10-21-014 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Bergevin et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 25 septembre 2025.

4.1.4. Adoption de la reddition de compte de la Direction générale du 18 août au 15 octobre 2025
CA 2025-10-21-015 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Robert Bergevin et résolu unanimement d'adopter la reddition de compte de la Direction générale du 18 août au 15 octobre 2025.

4.2. Dossier d'information

4.2.1. Conclusions et recommandations pour des plaintes déposées auprès du protecteur régional de l'élève
Conformément aux articles 44 et 45 de la *Loi sur le protecteur national de l'élève*, les dossiers qui ont été traités par le protecteur régional de l'élève sont déposés auprès du conseil d'administration.

5. DOSSIER RETIRÉ DE L'AGENDA DE CONSENTEMENT

Aucun dossier n'a été retiré de l'agenda de consentement.

6. RESSOURCES HUMAINES

6.1. Résiliation d'engagement d'un membre du personnel enseignant

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 2025-10-21-016 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :
QUE le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 19 h 52.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 2025-10-21-017 **IL EST PROPOSÉ** par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :
QUE le huis clos soit levé. Il est 20 h 31.

RÉSOLUTION

CONSIDÉRANT les faits et gestes mettant en cause l'enseignante portant le numéro matricule 842021437;

CONSIDÉRANT l'avis d'intention transmis le ou vers le 29 septembre 2025;

CONSIDÉRANT que chacun des faits et gestes en cause, pris individuellement ou collectivement, est contraire à la Loi sur la laïcité de l'État (Loi-21) et nécessaire au maintien du lien d'emploi;

CONSIDÉRANT que l'annexe II de la Loi 21 indique que l'enseignante est une des personnes visées par l'interdiction de porter un signe religieux dans l'exercice de ses fonctions et que cette dernière refuse de le retirer;

APRÈS MÛRES DÉLIBÉRATIONS, IL EST CONVENU DE CE QUI SUIT;

CA 2025-10-21-018 **IL EST PROPOSÉ** par madame Danielle Lambert et résolu unanimement :

QUE l'engagement de la personne concernée portant le numéro matricule 842021437 soit résilié, et ce, pour cause d'insubordination;

QUE la direction du Service des ressources humaines soit mandatée pour faire parvenir tous les avis à cette fin.

Le vote est demandé par monsieur Richard Beausoleil :

Pour : 8
Contre : 0
Abstention : 0

La proposition est adoptée à l'unanimité par les membres du conseil d'administration ayant le droit de vote.

7. SECRÉTARIAT GÉNÉRAL ET COMMUNICATIONS

7.1. Nominations des membres du comité d'enquête sur l'éthique et la déontologie

DEMANDE DE HUIS CLOS

CA 2025-10-21-019

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration siège à huis clos. Il est 20 h 35.

LEVÉE DU HUIS CLOS

CA 2025-10-21-020

IL EST PROPOSÉ par monsieur Richard Beausoleil et résolu unanimement :

QUE le huis clos soit levé. Il est 20 h 45.

CONSIDÉRANT que le Règlement sur les normes d'éthique et de déontologie applicables aux membres du conseil d'administration d'un centre de services scolaire francophone prévoit, à son article 26, la formation d'un comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie;

CONSIDÉRANT que ce comité est composé de trois personnes et que deux postes sont à pourvoir par le conseil d'administration pour l'année 2025-2026, et ce, par le vote d'au moins les deux tiers de ses membres;

CONSIDÉRANT que les membres du comité doivent provenir d'au moins deux des trois catégories prévues au règlement et ne peuvent être membres du conseil d'administration ni employés d'un centre de services scolaire ou liés à ceux-ci;

CONSIDÉRANT que le comité de gouvernance et d'éthique a analysé, le 14 octobre 2025, les candidatures reçues à la suite de l'avis publié sur les plates formes numériques du Centre de services scolaire;

CONSIDÉRANT la recommandation majoritaire des membres du comité;

CA 2025-10-21-021

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérémie Beaugard Guérin et résolu unanimement :

QUE le conseil d'administration nomme les personnes suivantes à titre de membres du comité d'enquête à l'éthique et à la déontologie, conformément à l'article 26 du règlement :

- Monsieur Mathieu Dufresne
- Monsieur David Cousineau
- Monsieur Jean Jetté, substitut

QUE le mandat de ces membres soit d'une durée de trois ans, à compter de la date d'adoption de la présente résolution, et qu'ils demeurent en fonction jusqu'à leur remplacement.

8. RAPPORT D'INFORMATION

8.1. Vice-président

Aucun point à traiter.

8.2. Direction générale par intérim

Aucun point à traiter.

9. AUTRES SUJETS

Aucun sujet à traiter.

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la réunion est levée à 20 h 51.

Richard Beausoleil
Vice-président

Marie-Élène Laperrière
Secrétaire générale